
2. Les Annexes Sanitaires

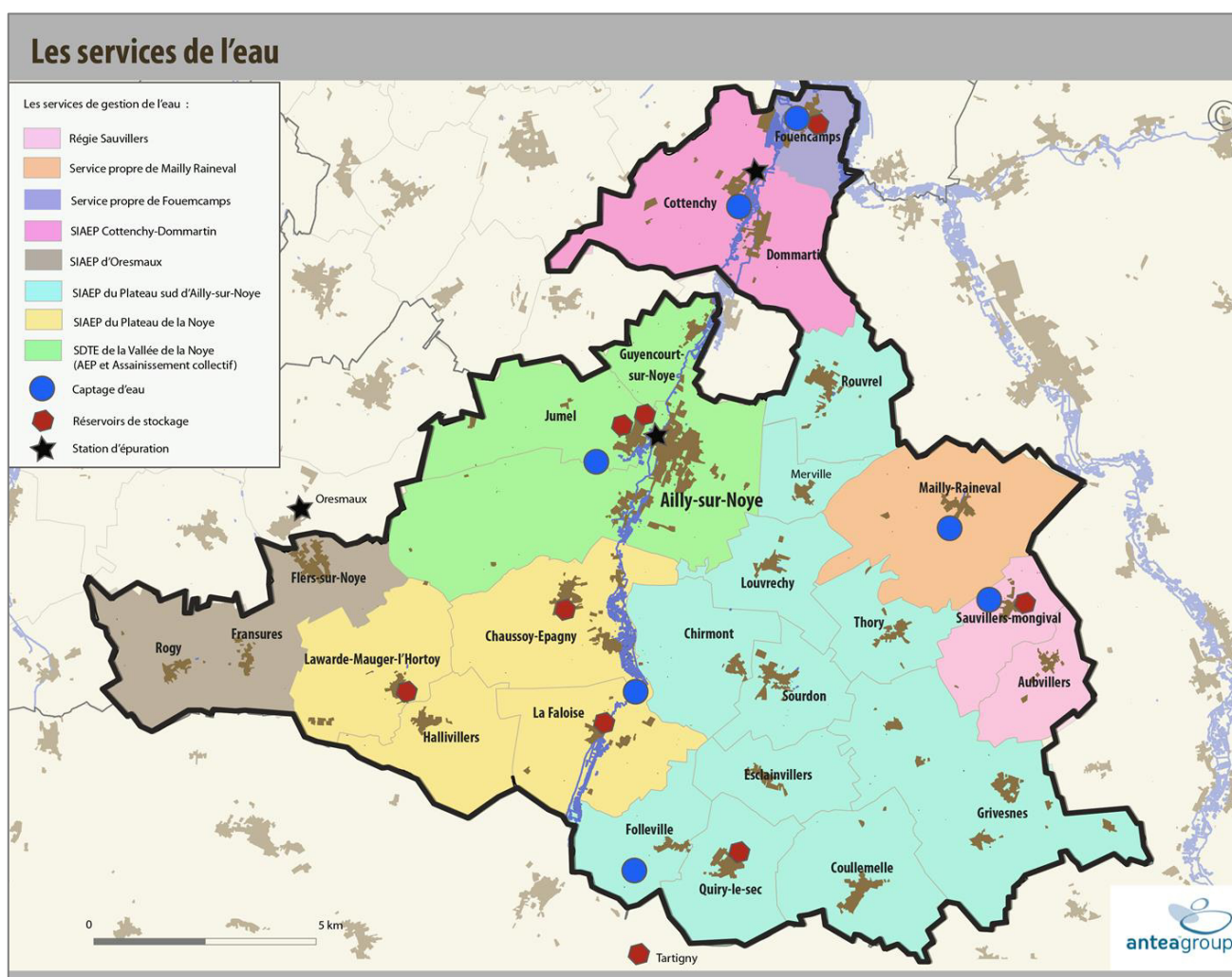
1.1 2.1 Informations sur la gestion de l'eau potable

Le service d'eau potable comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel (captage/pompage), sa potabilisation (traitement), son stockage et sa distribution. Son bon fonctionnement apparait essentiel au regard des enjeux de santé et salubrité publiques ; il s'agit d'assurer l'approvisionnement et de répondre aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs.

► Les services de gestion de l'eau dans le Val de Noye

Le territoire compte huit services de gestion de l'eau : quatre Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) ; un Syndicat de Distribution et de Traitement des Eaux (SDTE) ; les services propres des communes de Mailly-Raineval et Fouencamps et la régie de Sauvillers qui regroupe les communes de Sauvillers-Mongival et Aubvillers.

Seul le SIAEP du Plateau de la Noye a conclu un contrat de délégation d'exploitation avec la Société des Eaux de Picardie.



Les services gestionnaires	Communes
Régie Sauvillers	Sauvillers-Mongival et Aubvillers
Service propre de Mailly-Raineval	Mailly-Raineval
Service propre de Fouencamps	Fouencamps
SIAEP Cottency-Dommartin	Cottency et Dommartin
SIAEP d'Oresmaux	Flers-sur-Noye, Fransures et Rogy
SIAEP du plateau sud d'Ailly-sur-Noye	Rouvrel, Merville-aux-bois, Louvrechy, Chirmont, Thory, Sourdon, Esclainvillers, Folleville, Quiry-le-Sec, Coullemelle, Grivesnes
SIAEP du Plateau de la Noye	Lawarde-Mauger-L'Hortoy, Chaussoy-Epagny, Hallivillers, La Faloise
SDTE de la Vallée de la Noye	Ailly-sur-Noye, Jumel et Guyencourt-sur-Noye

► L'approvisionnement en eau potable

Un captage d'eau potable est un dispositif de prélèvement (collecte passive ou pompage) d'eau potable : soit à partir d'une source qui sort naturellement de terre ; soit à partir d'un cours d'eau ou du réservoir d'un barrage ; soit à partir d'une nappe d'eau souterraine ou aquifère.

La nappe de la Craie assure des stocks abondants pour la production de l'eau potable.

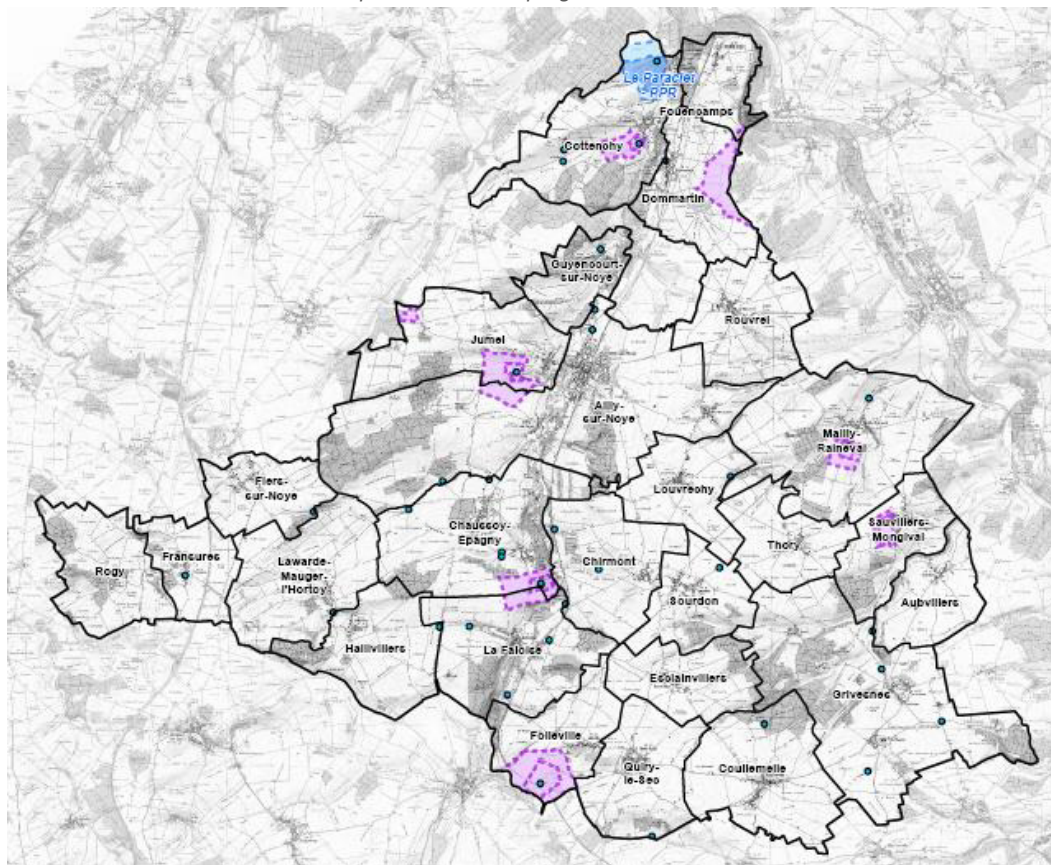
L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine s'effectue à partir de plusieurs champs captants (source : ARS) :

Champs captant recensés sur le territoire de la CCVN

Commune	N° captage (code BSS)	Exploitants	DUP	Débit annuel maximal autorisé (m³/an)	Villes desservies
JUMEL	00627X0005/PC	Syndicat de distribution et de traitement des eaux de la Vallée de la Noye	10/12/96	328 500	AILLY-SUR-NOYE, JUMEL, GUYENCOURT-SUR-NOYE
COTTENCHY	00623X0002/P	SIAEP de la région de COTTENCHY-DOMMARTIN	23/08/89	53 000	COTTENCHY, DOMMARTIN
MAILLY-RAINEVAL	00628X0031/F	Régie communale	28/10/98	18 250	MAILLY-RAINEVAL
SAUVILLERS MONGIVAL	00628X0028/F	Régie communale	27/03/06	28 470	SAUVILLERS MONGIVAL
CHAUSSOY-EPAGNY	00627X0029/PC	Syndicat d'AEP du Plateau de la Noye	16/07/97	89 425	CHAUSSOY-EPAGNY, LA FALOISE, HALLIVILLERS, LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY
FOLLEVILLE	00803X0002/PC	Syndicat d'AEP du Plateau Sud d'AILLY-SUR-NOYE	15/11/95	963 600	LOUVRECHY, CHIRMONT, THORY, SOURDON, FOLLEVILLE, ESCLAINVILLERS, QUIRY-LE-SEC, COULLEMELLE, GRIVESNES, MALPART, CANTIGNY, FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER, COURTEMANCHE, MESNIL-SAINT-GEORGES

Un captage situé dans le bois de Magneux (Code BSS : 00623X0003/F), à proximité immédiate du lycée agricole du Paraclet, à Cottency, alimente la commune de Fouencamps mais n'est soumis à aucun périmètre de protection.

Périmètres de protection des captages sur le territoire de la CCVN



D'après les volumes d'eau prélevés déclarés à l'Agence de l'Eau Artois Picardie en 2009, la consommation en eau potable sur le territoire de la CCVN avoisine les 800 000 m³.